

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

### COMPTE RENDU DE SEANCE

Après appel des présents par Monsieur Alain BENEDETTI, Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur François BAROIN à 20 H 19

-----

#### **00A- Désignation d'un secrétaire de séance**

**Rapporteur : Le Président**

A l'unanimité (Pour : 126), le Conseil communautaire désigne Monsieur Nicolas HONORÉ comme secrétaire de séance.

#### **00B- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017**

**Rapporteur : Le Président**

A l'unanimité (Pour : 126), le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017.

Interventions : Daniel GRIENENBERGER – François BAROIN

#### **01. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - Remplacement d'un membre**

**Rapporteur : Alain BALLAND**

A l'unanimité (Pour : 126), le Conseil communautaire désigne Monsieur Bertrand CHEVALIER comme délégué titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, et Monsieur Valéry DENIS comme délégué suppléant.

#### **02. Statuts de Troyes Champagne Métropole - Définition des compétences**

**Rapporteur : Alain BALLAND**

Conformément à l'arrêté préfectoral portant fusion de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes, de la Communauté de communes de Bouilly-Mogne-Aumont, celle de Seine-Barse et celle de Seine-Melda-Coteaux, et extension aux Communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis, l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les compétences optionnelles appelées à être exercées uniformément sur le territoire de Troyes Champagne Métropole.

Eu égard aux compétences exercées par les EPCI ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est retenu comme compétences optionnelles la création, l'aménagement et l'entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaire, l'assainissement, les Maisons de Service au Public, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Les autres compétences sont, soit exercées de plein droit sur l'ensemble du territoire de Troyes Champagne Métropole dans le cadre des compétences obligatoires, soit exercées de façon différenciée sur le territoire, dans le cadre des compétences facultatives.

Le Conseil communautaire approuve à la majorité (Pour : 123 – Contre : 3) cette modification statutaire.

### **03. Aménagement du territoire et gestion de l'espace : enjeux et perspectives pour Troyes Champagne Métropole**

**Rapporteur : Jean-Pierre ABEL**

A la majorité (Pour : 124 – Contre : 1 – Abstention : 3), le Conseil communautaire décide d'engager l'élaboration d'une Charte de Développement Commercial à l'échelle de Troyes Champagne Métropole.

Interventions : Jean-Pierre ABEL – François BAROIN

### **04. Société Publique Locale SPL-Xdemat – examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration**

**Rapporteur : Paul GAILLARD**

A l'unanimité (Pour : 120 – Abstention : 3 – Non-participation : 2), le Conseil communautaire :

- approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration et donne acte à Monsieur le Président de cette communication ;
- approuve le règlement intérieur modifié suite à l'entrée du Département de la Meurthe et Moselle.

### **05. Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient – Modifications statutaires**

**Rapporteur : Jean-Pierre ABEL**

A l'unanimité (Pour : 127 – Abstention : 1), le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la modification statutaire proposée par le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO) ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à notifier cet avis au Président du SIEDMTO et au représentant de l'Etat.

### **06. Indemnisation de la société IGN suite à la résiliation des lots 1,2 et 4 « prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments de Troyes Champagne Métropole »**

**Rapporteur : Colette ROTA**

A la majorité (Pour : 121 – Contre : 4 – Abstention : 3), le Conseil communautaire :

- approuve l'indemnisation de la société IGN PROPLETE, titulaire des lots 1, 2 et 4 du marché de prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments de Troyes Champagne Métropole, conformément aux dispositions de l'article 33 du Cahier des clauses administratives générales des fournitures courantes et services (CCAG-FCS) à hauteur de 40 676,08 € (quarante mille six cent soixante-seize euros et huit cents).
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, y compris de nature contractuelle ou de protocole transactionnel, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Interventions : Marie-Pierre AMILHAU - Colette ROTA

## **07. Règlement du litige entre Troyes Champagne Métropole et le COPE Haute Seine de la régie du SDDEA – Approbation du protocole transactionnel**

**Rapporteur : Jean-Pierre ABEL**

A l'unanimité (Pour : 123 – Abstention : 4), le Conseil communautaire

- approuve les dispositions du protocole transactionnel à conclure avec la Régie du SDDEA et prévoyant notamment le versement d'une somme de 75 844 € au profit de ce dernier et à la charge de Troyes Champagne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que tout acte administratif, juridique, financier ou technique, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Intervention : Bernard MOCQUERY

## **08. Finances – Reprise des résultats du SIVU Parc Sud - Mesures préalables au vote du Budget Primitif 2018**

**Rapporteur : Alain BALLAND**

A l'unanimité (Pour : 128), le Conseil communautaire :

- approuve la reprise des résultats du Syndicat à vocation unique du Parc Sud établie à 150 000 € en solde d'exécution de la section d'investissement et à 164 600,34€ en résultat de fonctionnement reporté ;
- approuve l'ouverture des crédits budgétaires d'investissement sur l'exercice 2018 avant le vote du budget primitif ;
- approuve le versement d'acomptes mensuels dans la limite de 14 320 000€ de subvention à la TCAT avant le vote du budget primitif 2018 afin d'éviter toute rupture de trésorerie ;
- approuve le versement d'acomptes mensuels dans la limite de 935 340 € de subvention à l'Etablissement Public Administratif dénommé « Troyes Champagne Tourisme », avant le vote du budget primitif 2018 ;
- approuve le versement d'une avance sur la subvention globale de fonctionnement de 185 570 € à l'Association « Festival Populaire de Troyes et de Champagne - Nuits de Champagne » pour poursuivre la préparation de l'édition 2018 du Festival

## **09. Révision des attributions de compensation**

**Rapporteur : Marc GIRARD**

A la majorité (Pour : 120 – Contre : 5 – Abstention : 3), le Conseil communautaire

- prend acte de la révision des attributions de compensation de l'année 2017 et 2018 des communes concernées par la mise en conformité statutaire de subventions et la suppression de fonds de concours intercommunaux. Les montants individuels de cette révision de droit commun sont conformes aux conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- décide de recourir à une révision libre des attributions de compensation prévue à l'article 1609 nonies C V 1° bis du Code Général des Impôts pour le reversement partiel de l'IFER provenant des champs éoliens implantés sur le territoire des Communes d'Aubeterre, Feuges, Mergey, Montsuzain, Saint-Benoit-sur-Seine, Sainte-Maure et Villacerf ;
- fixe la révision annuelle des attributions de compensation versées à ces communes à partir des montants figurant dans le tableau suivant :

<b>ANNEE DEBUT DE VERSEMENT</b>	2017	2018	2020
AUBETERRE			93 952 €
FEUGES			23 488 €
MERGEY	14 680 €	11 744 €	
MONTSUZAIN			70 464 €
SAINTBENOIT			
SUR SEINE		58 720 €	11 744 €
SAINTE MAURE		23 488 €	58 720 €
VILLACERF	22 020 €		
<b>TOTAL</b>	<b>36 700 €</b>	<b>93 952 €</b>	<b>258 368 €</b>

- décide de recourir à une révision libre des attributions de compensation prévue à l'article 1609 nonies C V 1° bis du Code Général des Impôts pour le transfert des zones communales d'activités économiques et du Pôle Gare ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

## 10. Cotisation Foncière des Entreprises - Fixation des montants de bases minimum - Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive

**Rapporteur : Alain BALLAND**

A la majorité (Pour : 125 – Contre : 3), le Conseil communautaire

- retient les bases suivantes pour l'établissement de la cotisation minimum au titre de la cotisation foncière des entreprises :

<b>Montant du chiffre d'affaires ou des recettes</b>	<b>Montant des bases minimum</b>
Inférieur ou égal à 10 000 €	514 €
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600 €	1 027 €
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 €	1 500 €
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 €	2 100 €
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 €	2 700 €
Supérieur à 500 000 €	3 250 €

- instaure l'intégration fiscale progressive des montants de bases minimum ;
- fixe la durée de cette intégration à 7 ans ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

## **11. Convention de services partagés entre Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes – Actualisation**

**Rapporteur : Serge SAUNOIS**

A l'unanimité (Pour : 128), le Conseil communautaire

- approuve les modalités d'organisation des services partagés entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de services partagés.

Interventions : Marie-Pierre AMILHAU – Alain BALLAND

## **12. RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Alain BALLAND**

- [Tableau des effectifs](#)

A la majorité (Pour : 125 – Contre : 3), le Conseil communautaire approuve la modification du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole.

- [Modification du régime indemnitaire applicable aux personnels de Troyes Champagne Métropole](#)

A l'unanimité (Pour : 128), le Conseil communautaire approuve l'institution du régime indemnitaire applicable aux personnels de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

- [Modification des conditions d'exercice des mandats communautaires](#)

A l'unanimité (Pour : 125 – Non-participation : 3), le Conseil communautaire

- décide de modifier la délibération du Conseil communautaire n° 53 du 3 juillet 2017 en fixant à 103 au lieu de 106 le nombre de conseillers communautaires concernés par le versement d'une indemnité à 6% de l'indice brut terminal dans la Fonction Publique ;
- décide de reverser au budget général de la collectivité le montant de l'indemnité non versée à Messieurs Alain HUBINOIS, Michel SAINTON, Gérard MENUET.

Intervention : Philippe ARBONA

## **13. Dénomination de la Médiathèque de Troyes Champagne Métropole**

**Rapporteur : Véronique SAUBLET SAINT-MARS**

A la majorité (Pour : 100 – Contre : 12 – Abstention : 16), le Conseil communautaire

- approuve la dénomination de la Médiathèque de Troyes Champagne Métropole, à savoir « Médiathèque Jacques CHIRAC » ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Interventions : Philippe ARBONA – Anna ZAJAC – Daniel GRIENENBERGER – François BAROIN – Pascal LANDREAT – Véronique SAUBLET SAINT-MARS – Jean-Jacques ARNAUD – Nadia RABAT-ARTAUD

#### **14. Déchets d'Activités Economiques (DAE) : groupement de commandes pour la mise en place d'une filière de recyclage**

**Rapporteur : Bruno FARINE**

A l'unanimité (Pour : 128), le Conseil communautaire

- autorise Troyes Champagne Métropole à constituer un groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube (CCITA), et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube (CMAA) en vue de réaliser une étude préalable à la mise en place d'une ou de deux filières de recyclage et de valorisation des Déchets d'Activités Economiques non dangereux dans l'Aube ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

#### **15. Ouvertures dominicales : calendrier 2018 pour les commerces implantés sur la Communauté d'agglomération**

**Rapporteur : Marie-France JOLLIOT**

A la majorité (Pour : 122 – Contre : 6), le Conseil communautaire

- adopte le calendrier présenté des ouvertures dominicales, pour l'année 2018 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.

#### **16. Plateforme « emploi, formation, insertion par l'économie » : coopération Troyes Champagne Métropole - Pôle Emploi pour l'année 2018**

**Rapporteur : Christophe HUMBERT**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la convention de coopération passée avec Pôle Emploi, ainsi que la convention de contribution financière ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.

#### **17. Trame hydraulique - Brigade rivière 2018 - Demande de financement**

**Rapporteur : Daniel GRIENENBERGER**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que tout autre partenaire financier ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Intervention : François BAROIN

## **18. Adhésion à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs**

**Rapporteur : Jean-Michel VIART**

- A l'unanimité (Pour : 125 – Non-participation : 1), le Conseil communautaire
- accepte l'adhésion à l'EPTB Seine Grands Lacs sur la base des statuts présentés ;
  - désigne comme représentants : Jean-Michel VIART et Jean-Pierre ABEL ;
  - autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

## **19. Assainissement – Tarification régie assainissement 2018**

**Rapporteur : Alain PEUCHERET**

- A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire
- opte pour l'assujettissement à la TVA du Budget annexe assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application de l'article 260A du Code Général des Impôts ;
  - approuve la tarification applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
  - autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

## **20. Assainissement - Convention spéciale de déversement des eaux industrielles au réseau d'assainissement**

**Rapporteur : Francis DEHAUT**

- A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire
- adopte les deux coefficients de calcul de la redevance sur l'ensemble du périmètre de la régie d'assainissement ;
  - autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer les conventions spéciales de déversement des eaux industrielles qui intégreront ces paramètres, à conclure entre les industriels et la régie d'assainissement de Troyes Champagne Métropole.

## **21. Assainissement - Règlement de la régie d'assainissement de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole**

**Rapporteur : Alain PEUCHERET**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire adopte le règlement d'assainissement.

## **22. Assainissement - Mise en place des moyens de paiement de la redevance assainissement**

**Rapporteur : Marie-France JOLLIOT**

- A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire
- approuve la mise en place des moyens de paiement TIPI, TO2L et par contrat de prélèvement mensuel dans le cadre de la facturation de la redevance assainissement ;
  - approuve le projet de convention à signer avec la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place du service TO2L ;



- approuve le règlement financier relatif au paiement mensuel des factures d'assainissement ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer les conventions et règlements à intervenir, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

### **23. Assainissement – Convention de transport et de traitement des eaux usées de Verrières entre la Régie Assainissement de Troyes Champagne Métropole et le SDDEA COPE de la Haute Seine**

**Rapporteur : Francis DEHAUT**

A l'unanimité (Pour : 120 – Abstention : 6), le Conseil communautaire

- approuve les tarifs au titre de l'année 2018 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SDDEA, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Intervention : Bernard MOCQUERY

### **24. Assainissement – Redevance modernisation des réseaux de collecte – Convention de reversement**

**Rapporteur : Francis DEHAUT**

A l'unanimité (Pour : 122 – Abstention : 5), le Conseil communautaire

- approuve les modalités de reversement de la redevance Modernisation des réseaux définies dans la convention ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

### **25. Collecte des déchets - Appel à projet - CITEO**

**Rapporteur : Jean-Pierre ABEL**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à solliciter les aides de CITEO, ainsi que tout autre partenaire financier dans le cadre de l'appel à projet et de sa mise en œuvre ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la présente convention et tout document se rapportant à l'instruction et au suivi de ces dossiers.

### **26. Tarifs de location du Stade de l'Aube à la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) et à l'Association Espérance Sportive Troyes Aube Champagne (ESTAC)**

**Rapporteur : Christian BRANLE**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- accepte la grille tarifaire présentée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.



## **27. Extension de la compétence « Enseignement supérieur-Recherche-Vie étudiante Patrimoine »**

**Rapporteur : Didier LEPRINCE**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- décide d'étendre la compétence facultative « Enseignement Supérieur-Recherche-Vie Etudiante-Patrimoine » à l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole ;

### **« Enseignement Supérieur, Recherche Vie Etudiante-Patrimoine**

- *soutien et participation à l'implantation, au développement et à la valorisation de l'enseignement supérieur public ou privé et de la recherche sur le territoire communautaire,*
- *définition, organisation et mise en œuvre de services et d'action d'accueil, d'animation et d'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, dans le respect des compétences des autres acteurs de la vie étudiante, notamment le CROUS. S'étend également à l'organisation de manifestations, de forums ou de rencontres, dédiés aux étudiants ou futurs étudiants sur le territoire communautaire,*
- *gestion de l'espace de la Maison des étudiants, situé sur la Campus des Comtes de Champagne et des services qui y sont proposés,*
- *création et aménagement des infrastructures d'accueils des étudiants et chercheurs,*
- *création, aménagement et participation à la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- *organisation de conférences (par exemple : l'accueil des cycles de conférences de l'Ecole du Louvre), d'expositions, de colloques et de manifestations diverses autour de la valorisation du patrimoine avec certaines actions plus spécifiquement orientées vers le patrimoine local (comme les Journées européennes du patrimoine),*
- *inventaire du patrimoine culturel ».*

## **28. Avenant N° 1 à la convention N° 2016 – 497 Troyes Aube Formation (TAF)**

**Rapporteur : Lise PATELLI**

A l'unanimité (Pour : 104 – Abstention : 3 – Non-participation : 11), le Conseil communautaire

- approuve la conservation par l'association Troyes Aube Formation, de l'excédent réalisé dans le cadre de l'exercice 2016 afin de dédier les fonds à ses projets de développement et donc la non réclamation par Troyes Champagne Métropole du reversement de sa quote-part évaluée à 96 588,51 € ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la convention de partenariat 2016, au nom de Troyes Champagne Métropole.

Intervention : Marie-Pierre AMILHAU

## **29. Demande de subvention 2017 de l'association AS UTT pour le TWEET 2017**

**Rapporteur : Sophie MICHEL**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- confirme le soutien à l'association AS UTT, au regard de la compétence « Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Etudiante » de Troyes Champagne Métropole ;
- octroie une subvention de 500 € (cinq cent euros) à l'association AS UTT, pour l'événement du T.W.E.E.T - Edition 2017 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

## **30. Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie - MARPA d'Estissac : approbation du projet d'établissement et du règlement intérieur**

**Rapporteur : David GARNERIN**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- approuve le projet d'établissement de la MARPA - Résidence Saint Liébault d'Estissac ;
- approuve le règlement de fonctionnement de la MARPA - Résidence Saint Liébault d'Estissac ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

## **31. Evolution de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale - volet « soutien financier aux associations en charge des actions d'animation sportive en faveur de la jeunesse »**

**Rapporteur : Marie-France JOLLIOT**

A l'unanimité (Pour : 123 – Abstention : 4), le Conseil communautaire

- abroge le second point de la délibération n° C/09/01/17-08 du 09 janvier 2017 concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »
- définit, au sein de la compétence « *Action sociale d'intérêt communautaire* » de Troyes Champagne Métropole, comme étant d'intérêt communautaire les actions suivantes :

➤ **En matière de soutien aux personnes en situation de dépendance ou de fragilité :**

- la maison d'accueil pour personnes âgées (MARPA) implantée à Estissac
- la création et la gestion de la maison médicale située à Estissac
- le portage de repas à domicile sur le territoire des communes de Assenay, Bouilly, Cormost, Crésantignes, Fays-la-Chapelle, Javernant, Jeugny, Laines-aux-Bois, La Vendue-Mignot, Les Bordes-Aumont, Maupas, Lirey, Longeville-sur-Mogne, Machy, Montceaux-lès-Vaudes, Roncenay, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Pouange, Sommeval, Souligny, Villemereuil, Villery, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal

- le soutien sous forme de subventions aux associations intervenant en matière d'épicerie sociale et de distribution gratuite ou à vil prix de denrées alimentaires ou produits de première nécessité.
- **En matière de soutien à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse :**
- les réseaux d'assistantes maternelles dont les locaux sont situés à Estissac et à Saint-Lyé
  - la participation à l'accueil des mineurs des communes de Assenay, Bouilly, Cormost, Crésantignes, Fays-la-Chapelle, Javernant, Jeugny, Laines-aux-Bois, La Vendue-Mignot, Les Bordes-Aumont, Maupas, Lirey, Longeville-sur-Mogne, Machy, Montceaux-lès-Vaudes, Roncenay, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Pouange, Sommeval, Souigny, Villemereuil, Villery, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal au sein de la structure d'accueil collectif de mineurs sans hébergement et d'accueil de loisirs située sur la commune de Saint-Pouange
  - la gestion des deux micro-crèches de Barberey-Saint-Sulpice et Villechétif
  - un soutien sous forme de subvention aux associations en charge des actions d'animation sportive entrant dans le dispositif «Education par le Sport» sur le territoire des communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis

### **32. Maisons de services au public**

**Rapporteur : Hubert TRUELLE**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- approuve la création d'une nouvelle Maison de Service au Public à Saint-Lyé et une antenne à Bouilly ;
- approuve les conventions cadre des MSAP d'Estissac et Saint-Lyé ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

### **33. Création du service public de transport scolaire et de transport non-urbain - Evolution des statuts de la TCAT**

**Rapporteur : Valéry DENIS**

A l'unanimité (Pour : 121 – Abstention : 1), le Conseil communautaire

- prend acte des nouvelles compétences de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM) en matière de transports ;
- décide de compléter l'article 2 du règlement intérieur des statuts de la régie TCAT afin de les mettre en adéquation avec le cadre juridique actuel et le périmètre de TCM arrêté par le Préfet ;
- approuve les statuts de la TCAT ainsi modifiés ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer avec la Région et tout autre organisme, notamment la TCAT, les conventions prévues par le Code des transports, nécessaires à la mise en œuvre des compétences communautaires.

#### **34. Transport en commun – Evolution des tarifs**

**Rapporteur : Valéry DENIS**

A l'unanimité (Pour : 126 – Non-Participation : 1), le Conseil communautaire

- approuve la nouvelle grille des tarifs de la régie TCAT ;
- approuve la date d'entrée en vigueur de ces tarifs au 11 janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Interventions : Marie-Pierre AMILHAU – Anna ZAJAC

#### **35. Versement transport - Instauration d'un taux unique sur l'ensemble du territoire de Troyes Champagne Métropole**

**Rapporteur : Daniel DEMOISSON**

A la majorité (Pour : 123 – Contre : 1 – Abstention : 3), le Conseil communautaire

- instaure le Versement Transport au taux de 1,05 % à l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

#### **36. Projet de requalification du Pôle gare -Actualisation du plan de financement prévisionnel**

**Rapporteur : Alain MOSER**

A l'unanimité (Pour : 105 – Abstention : 2 – Non-participation : 11), le Conseil communautaire

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Interventions : Alain MOSER – François BAROIN – Valéry DENIS -

#### **37. Transfert des zones d'activités - Conventions de service partagé**

**Rapporteur : Jacky RAGUIN**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- approuve les conditions de mise à disposition partielle des services techniques municipaux des Communes de Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Creney-près-Troyes, La Rivière-de-Corps, Lavau, Mousse, Pont-Sainte-Marie, Rosières, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Saint Parres aux Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Maure, Sainte-Savine, Saint-Lyé, Torvilliers, Verrières et Villechetif au bénéfice de Troyes Champagne Métropole pour assurer l'entretien de zones d'activités transférées ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la convention de services partagés entre les Communes de Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Creney-près-Troyes, La Rivière-de-Corps, Lavau, Mousse, Pont-Sainte-Marie, Rosières, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Saint Parres aux Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Maure, Sainte-Savine, Saint-Lyé, Torvilliers, Verrières et Villechetif et Troyes Champagne Métropole qui fixe les modalités techniques et financières de cette mise à disposition de personnel.

### **38. Déclassement de l'aire d'accueil des gens du voyage - Route de Verrières sur la Commune de Bréviandes**

**Rapporteur : Alain MOSER**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- constate la désaffectation de l'emprise foncière cadastrée section ZH n° 80 sise à BREVIANDES et décide le déclassement du bien du domaine public ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.

### **39. Dispositif de cofinancement structurant - Attributions 2017**

**Rapporteur : Guy DELAITRE**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- attribue pour l'année 2017 les fonds de concours au titre du dispositif structurant, fonds de concours, tels que présentés à l'Assemblée délibérante ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.

### **40. Les Cordées de la réussite - Attribution de subvention à l'ESC pour l'année scolaire 2017-2018**

**Rapporteur : Marie GRAFTEAUX PAILLARD**

A l'unanimité (Pour : 126 – Abstention : 1), le Conseil communautaire

- octroie une subvention maximum de 150 € (cent cinquante euros) par an et par élève issu d'un quartier prioritaire, dans la limite de 4 000 € (quatre mille euros) pour l'ESC Troyes, dans le cadre du dispositif des Cordées de la Réussite, pour l'année scolaire 2017 – 2018 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à verser cette subvention de 4 000 € (quatre mille euros) à l'ESC Troyes ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout document administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

### **41. Avenants aux conventions d'attribution de subvention 2016 et 2017 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Jules Guesde**

**Rapporteur : Jean-Paul BERTHOLLE**

A l'unanimité (Pour : 125 – Abstention : 1), le Conseil communautaire

- approuve les projets d'avenant aux conventions d'attribution 2016 et 2017 ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

#### **42. Subvention au Secours Populaire Français pour la réhabilitation intérieure des locaux acquis 9 rue Godard Pillaveinne (Troyes)**

**Rapporteur : Elisabeth PHILIPPON**

A la majorité (Pour : 124 – Contre : 3), le Conseil communautaire

- attribue une subvention de 6 000 € (six mille euros) au Secours Populaire Français pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieurs des espaces solidaires afin de lui permettre de continuer à exercer ses activités ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, juridiques, ou financiers en application du présent exposé des motifs.

#### **43. Constitution d'un groupement de commandes et passation d'une convention entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole - Acquisition et location de véhicules légers à motorisation électrique**

**Rapporteur : Colette ROTA**

A l'unanimité (Pour : 127), le Conseil communautaire

- autorise la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ;
- approuve le lancement de la consultation relative aux prestations dévolues ;
- autorise Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les titulaires relatif aux deux lots qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

La séance est levée à 22 H 26.

Affiché le 29 décembre 2017.